

TROT-GALOP-ENSEMBLE

Collectif des acteurs des filières du Galop et du Trot
trot.galopensemble@yahoo.com

Le 16 avril 2020,

Monsieur le Ministre

Vous avez bien sûr conscience de l'importance des filières des courses, tant sur le plan de l'emploi (74.000 emplois) que sur l'apport au Budget de l'État des taxes sur les paris (816 millions d'euros en 2019) et, évidemment sur l'aménagement et l'animation des territoires et leur dynamisme au travers des 240 hippodromes. Les acteurs des filières du Trot et du Galop ont souhaité vous présenter les besoins qui apparaissent après plus d'un mois de confinement et d'arrêt des compétitions hippiques.

La spécificité de l'activité d'élevage et d'entraînement, comme celle d'entretien de pistes de courses limite les effets des aides définies pour les entreprises de façon générale : le recours massif au chômage technique est impossible. L'urgence aujourd'hui est de maintenir les effectifs de chevaux et les outils (les hippodromes, les haras, les centres d'entraînement) de façon à permettre un rebond, pour être suivant les termes du président de la République « *au rendez-vous de la mobilisation économique* ».

Nous avons défini les besoins :

- en premier lieu le déblocage d'une enveloppe permettant d'indemniser partiellement sur une base égalitaire ceux qui doivent entretenir les chevaux pendant les mois sans courses. Elle doit correspondre aux allocations qui n'ont pu être versées, soit 20 millions par mois pour le Trot et 20 millions par mois pour le Galop ;
- en second lieu, assurer durant la période nécessaire à venir le versement des allocations à 100% et l'entretien de tous les hippodromes en aménageant les prélèvements d'État sur les paris hippiques pendant une période assez longue.

Il s'agit donc de financer l'écart entre le reversement effectif du PMU à la filière et le besoin de financement. Pour l'exercice 2020, les 770 millions d'euros de retour aux sociétés de courses sur les paris qui ont été budgétés doivent être assurés. Sur la base des projections du PMU et d'un maintien de la fiscalité actuelle, ce montant risque d'être ramené à 500 millions ce qui plongerait l'ensemble dans une spirale de récession. Cet écart de 270 millions doit donc être financé par le biais de l'aménagement de la fiscalité et, le cas échéant, le concours d'un prêt long terme de la Banque Publique d'Investissement.

Nous avons conscience que ces mesures d'exception d'aménagement temporaire de fiscalité, comme celles qui doivent permettre un accès meilleur de nos entreprises aux dispositifs généraux, doivent avoir des contreparties.

TROT-GALOP-ENSEMBLE

Collectif des acteurs des filières du Galop et du Trot
trot.galopensemble@yahoo.com

Les filières doivent être préservées et les sommes qui seraient débloquées devront en priorité soutenir les plus fragiles, servir la mission d'intérêt général d'aménagement des territoires et garantir l'écoulement de la production des éleveurs évitant ainsi une catastrophe sanitaire animale.

C'est avec confiance que les exploitants des chevaux du Trot et du Galop attendent de votre action le soutien indispensable pour assurer le retour d'une dynamique économique porteuse

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Liste des signataires :

POUR LE TROT :

THIERRY ANDRIEU
PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX TROTTEURS FRANÇAIS

PASCAL BOEY
PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

JAMES CARPENTIER
PRÉSIDENT DE L'UNION DES PROPRIÉTAIRES ÉLEVEURS DE CHEVAUX TROTTEURS

JEAN-EMMANUEL CASTAGNET
PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DES ÉLEVEURS DE TROTTEURS DU SUD-OUEST

STÉPHANE MEUNIER
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ENTRAINEURS DRIVERS ET JOCKEYS DE TROT

JEAN-PIERRE VIEL
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANGLO-NORMANDS

POUR LE GALOP :

MATHIEU BOUTIN
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ENTRAINEURS PROPRIÉTAIRES

THIERRY DOUMEN
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS ET PROPRIÉTAIRES INDÉPENDANTS

ANTOINE GILIBERT
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PROPRIÉTAIRES DE GALOP

BERTRAND LESTRADE / STÉPHANE PASQUIER
VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION DES JOCKEYS DE GALOP

SERGE TARDY
PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX DE COURSES AU GALOP

HUBERT TASSIN
PRÉSIDENT LES PP - PROVINCE PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS